

# Compte rendu de la commission des terres

13 novembre 2014

## Rappel historique par Florent DIONIZY de l'utilité de la commission des terres pour les nouveaux arrivants :

La commission est un outil consultatif, un lieu de partage, un lieu de débat, une chambre d'enregistrement de ce qui se passe sur les Terres de Jules Rieffel.

La composition s'est élargie aux nouveaux partenaires, notamment le LPA du Grand Blottereau .

L'objectif est que la commission soit la plus large possible.

### Présents :

Valéry LOREC – Formateur CFA – CFPPA

Michael CHAUVET – Enseignant LEGTA Jules Rieffel

Estelle GASPART – Enseignante LPA Grand Blottereau

Didier GERARD – mairie de Saint Herblain

Claire LAVAUUR – CIAP 44

Aleth KOETZEL – directrice CFPPA

Jean-Mark ANDRE – directeur adjoint CFA

Florent DIONIZY – chargé de développement durable EPLEFPA

Eric RANDON – Directeur adjoint EPLEFPA

Stephen BONNESSOEUR – Directeur EPLEFPA

### Excusés :

Gwenaëlle PERROCHEAU – directrice LPA Grand Blottereau

Yves BLIN – directeur du CFA

Gérard RICHARD – Enseignant LEGTA Jules Rieffel

Bruno MIOT – Enseignant LEGTA Jules Rieffel

Bruno CORNEILLE – Enseignant LEGTA Jules Rieffel

## 1 – Approbation du CR de la dernière commission

Aucune remarque.

## 2 – Présentation du plan opérationnel des terres de Jules Rieffel

Lors de la dernière commission, il avait été demandé la réalisation d'un plan opérationnel des Terres de l'établissement. Ce travail réalisé par des élèves de licence Pro nous permet d'avoir un plan de zonage avec une définition des modes de gestion.

Ce plan, sous forme d'ambiance (cf plan en pièce jointe) est une base de travail modifiable. Il faut aussi peut être ouvrir le champs des possibles dans chaque zone.

### Remarques :

Il faut rajouter les espaces maraîchages et le jardin en mouvement dans une légende existante.

Il faut augmenter la précision des préconisations de gestion sur les différents espaces.

Il existe une difficulté à trouver des fleurs pour les TP en botanique, il faudrait laisser une zone en friche afin de pouvoir obtenir de nouveau de la flore spontanée. (à proximité des terrains de sport et des logements).

Il existe également une demande de création d'une zone de fosse pour avoir un lieu permanent d'étude de profil de sol, celui ci est à définir avec le chantier forestier.

Il existe une partie en triangle en haut à gauche du plan joint revendiqué par les forestiers et par les gestionnaires du jardin en mouvement même si la gestion et l'ambiance y est concrètement forestière.

Il est décidé que le plan peut être diffusé comme étant une première ébauche évolutive. Il sera également imprimé et affiché.

### **3 – Présentation du nouveau fonctionnement du chantier forestier – collaboration avec Nantes Métropole**

Dans un soucis de remise en cohérence des missions du chantier forestier, il a été décidé En séparant les activités d'encadrement du chantier et les activités d'apport pédagogiques pour les centres constitutifs de l'EPLEFPA, il a été décidé de créer une réunion hebdomadaire de régulation des activités demandées au chantier forestier.

La forêt de l'EPL et le parc de la Gournerie font partis de la « forêt urbaine nord ouest » de Nantes Métropole. Il y a sur ces espaces une volonté de gestion particulière de ce patrimoine forestier particulier ayant des incidences sur les politiques de captages du carbone ou de multi usages harmonieux de ces espaces.

Deux sociétés travaillant pour Nantes Métropole vont exprimer des préconisations de gestion de ces espaces.

Dans ce cadre notre espace forestier serai intégré à la gestion global du parc de la Gournerie, nous conserverions nos pratiques, mais elles seraient étendue au parc.

La question est de savoir : « Est-ce qu'on y va en cohérence avec la mairie de Saint-Herblain, ce qui se fait sur le parc de la Gournerie et avec le fonctionnement de notre chantier d'insertion ? »

Est-ce qu'on y inclus l'agroforesterie ? A-t-on un risque d'y perdre notre autonomie de gestion sachant que nos objectifs sont proches ?

Les différents méthodes préconisées au travers des services techniques de la ville de Saint Saint-Herblain ne sont pas en opposition avec notre vision durable de la gestion des terres sachant que la participation à cette démarche peut nous permettre de contribuer et d'amplifier à la relation harmonieuse avec les acteurs locaux du territoire.

### **4 – Le protocole asin (cf pièce jointe)**

Le choix a été fait d'écrire ce protocole pour organiser de manière plus fluide l'intervention des différents acteurs se trouvant autour des ânes et les interventions à y faire. On y va aussi acté le plan de pâturage du troupeau.

Globalement, ce protocole a apporté des améliorations dans la gestion du troupeau. Ce protocole a été étendu dans son principe pour la gestion de la volière.

## **5 – La gestion du jardin au naturel du Grand Blottereau**

Dans le cadre de la fusion avec le LPA du Grand Blottereau. Première , la commission des Terres intègre désormais la gestion du « jardin au naturel » du parc du Grand Blottereau.

Ce jardin est né de la « Folie des Plantes » 2009, il est géré en commun entre le SEVE et le lycée. C'est Pascal JOSSE pour le SEVE qui s'est investi sur cet espace. Il faudrait formaliser son engagement dans le cadre de la convention à écrire régissant les relations entre le ville de Nantes, le SEVE et l'EPLEFPA au travers du fonctionnement du LPA.

Côté enseignants du LPA, plusieurs intervenants avec un support de MAP en CAPA mais aussi pour d'autres classes. Il y a eu un projet BTS de permaculture et un éveil au jardinage avec les classes de primaires de la ville de Nantes. Ce site était aussi utilisé pour les formations amateurs du samedi matin. On travaillait aussi avec le mouvement des jardins familiaux. Il faudra relancer le déploiement de ce type d'actions un peu à l'arrêt en ce moment.

Tout ces points seront abordés

## **6 – Présentation de l'espace TEST porté par la CIAP 44 (cf doc CIAP)**

Il nous paraissait important d'associer les acteurs de l'espace test à cette commission pour travailler de manière plus collaborative avec ces partenaires.

Claire LAVAU, cogérante de la coopérative d'installation à l'agriculture paysanne (CIAP) demande ce que signifie la CIAP dans l'esprit des participants à la commission des terres. La CIAP 44 a pour objectif de favoriser l'installation agricole au travers de 3 outils d'accompagnement (voir doc en annexe sur la présentation de la CIAP) :

- Le stage d'installation de paysan créatif durant un an – forme d'incubateur territorial d'installation
- Le portage temporaire de l'activité au travers de la CIAP en assurant une partie de l'avance nécessaire à l'installation
- L'espace TEST pour passer de la théorie à la pratique avec un investissement de 140 000 € sur le site permanent avec de multiples financeurs (dont Conseil Régional et Nantes Métropole). Chaque producteur peut rester un an dans cette appropriation professionnelle.

Ce projet a été initié par l'ancien directeur du CFPPA avec de multiples coopérations possibles pas toutes mis en œuvre.

Pour l'instant, il y a peu de mutualisation de moyens avec notre propre chantier d'insertion.

Il commence également à avoir quelques sollicitations des équipes pédagogiques ou apprenants de l'EPLEFPA.

Il faut contribuer à faire tomber les représentations et les peurs entre les deux équipes de maraîchers et aussi vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative de Jules Rieffel.

Il est prévu de développer l'encadrement technique des porteurs de projet.

Les demandes de l'espace TEST porte sur la clôture du site avec intervention des chantiers d'insertion pour compléter le portail préexistant.

Les conventions régissant les relations sur le foncier et sur le fonctionnement courant passés en CA ne sont revenus vers la CIAP, les rechercher et les transmettre à la CIAP.

## **7 – les conséquences de la construction de la légumerie**

la construction de la légumerie va entraîner la destruction de quelques mètres carrés de zone humide. Selon la loi, il y a obligation de réimplantation de zone humide perdue par le chantier, Il s'agit concrètement de replacer 40m<sup>2</sup> de zone humide sur le site de l'EPL, la réponse sur son implantation est à donner avant fin du printemps.

Autre chantier, l'implantation de la végétalisation du lagunage, son aménagement paysager et ses chemins d'accès sont à programmer avec une classe (ou plusieurs). Cela peut être dans le cadre de TP au niveau du CFA ou du lycée.

Autre problématique, l'excavation du bâtiment va générer 750 à 900 m<sup>2</sup> de remblais de terre, où la met on ? Terre végétale ou glaise ? Demander au maître d'ouvrage la définition de cette qualité, de son hétérogénéité ? Projet de création de merlons sur l'espace de tri des déchets verts ou derrière les pavillons, discussion avec la mairie de Saint Herblain.

Ordre du jour terminé sans traiter les points 7 et 8 de l'ordre du jour (projet d'agroforesterie et maraîchage et convention ONIRIS) reporté à d'autres commissions ou instances de décision de l'EPLEFPA.

Réunion achevée à 20 h 09.

Rapporteur :  
Stephen BONNESSOEUR